

**DECISION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE
AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE ET DE L'AGENCE
DE L'EAU ADOUR GARONNE - 2025
PROGRAMME D'ANIMATIONS ART/NATURE GRAND PUBLIC
DECOUVRE TON ÎLE - DECOUVRE TON LAC**

DECISION N°2024/91

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU la délibération D2024-017 du 28 février 2024 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président au point n°27 : « De solliciter les subventions auprès des financeurs pour les dépenses inscrites au budget, approuver les plans de financement correspondants et conclure les conventions y afférant ainsi que leurs avenants » ;

CONSIDERANT les conditions des dispositifs d'aides du Conseil Département de la Gironde et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;

CONSIDERANT le dispositif d'aides pour la « préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

CONSIDERANT le dispositif d'aides « Grand Public » du Département de la Gironde ;

CONSIDERANT la gestion du site de l'île de Raymond et du site naturel de Laromet par la Communauté de Communes Convergence Garonne à travers sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » ;

CONSIDERANT les plans de gestion de l'île de Raymond et du site naturel de Laromet, composés d'un objectif de restauration écologique du site ainsi que de sa valorisation par les actions de sensibilisation à l'environnement ;

CONSIDERANT que le projet n'intègre pas de frais d'investissement ;

CONSIDERANT les moyens humains et les frais de fonctionnement dédiés au pilotage et à la valorisation des sites ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

PARTENAIRES	Coût total de l'opération	Taux	Montant de la subvention
Agence de l'eau Adour-Garonne	18 946€	40%	7 578 €
Département de la Gironde		39.47%	7 478€
Reste à charge Communauté de communes Convergence Garonne		20.53%	3 890 €

DECIDE

ARTICLE 1 : DE DEMANDER à l'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE, une subvention de 7 578€ pour le programme d'animation art-nature grand public « Découvre ton île-Découvre ton lac » 2025 ; conformément au dispositif d'aides pour la « Préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

ARTICLE 2 : DE DEMANDER au DEPARTEMENT DE LA GIRONDE, une subvention de 7 478€ pour le programme d'animation art-nature grand public « Découvre ton île-Découvre ton lac » 2025 ; conformément au dispositif « Grand public » du Département de la Gironde.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,
Le PRESIDENT,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré
Date de signature : 12/12/2024
Qualité : Parapheur Président C.C.C. Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ



MIS EN LIGNE LE :